

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

17 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux le 24 Mars à 19 heures 15, le Conseil municipal d'Annville légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

DATE D’AFFICHAGE

17 MARS 2022

Etaient présents : Mme REGNAULT Sabrina, M. GERARD Bernard, Mme TANGY Claire, MM. LEVAVASSEUR Jean-Pierre, CARABEUF Denis, MM MAHE Arnaud, LEGRAND Didier, Mme LEVERD Lynda, M. PIERRE Philippe, GESLOT Fabien, Mme GREGOIRE Elisabeth, M. Serge JARDIN, Mmes de la HOUGUE Catherine, DUVAL Pascale.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): HEUVELINE Béatrice.

Absent(s) :

Madame de la HOUGUE Catherine a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Procurations : 00

Votants : 14

DEL 24032022/027

**AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN EN MER
SUR LA FACADE MANCHE-EST/MER DU NORD**

Madame REGNAULT donne lecture d'un courrier du ministère de la transition écologique expliquant que la lutte contre le dérèglement climatique suppose la sortie progressive des énergies fossiles sur lesquelles reposent encore près des deux tiers de notre consommation énergétique.

Avec 11 millions de km² de zones maritimes, la France bénéficie d'atouts indéniables pour devenir l'un des leaders mondiaux dans le domaine des énergies marines et en particulier développer la filière de l'éolien en mer.

L'Etat a fait le choix de développer un parc éolien en mer d'environ 1GW au sein d'une zone de 500 km² située en Centre Manche et étudie la possibilité d'installer un second projet de parc d'une puissance pouvant aller jusqu'à 1.5 GW dans la partie Est de cette zone.

En application de l'article L.121-8-1 du code de l'environnement, les collectivités territoriales situées sur le littoral de la façade maritime sont invitées à faire part de leurs avis sur le projet.

Après réflexion, le conseil municipal délibère et à la majorité des votants :

- 9 votes pour
- 2 votes contre
- 3 abstentions

24032022-027

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-04-06T10-17-30.02 (MI236687008)

Identifiant unique de l'acte : 050-215000159-20220406-24032022-027-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN EN MER S
MANCHE-EST MER DU NORD

Date de décision : Apr 6, 2022 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement

Acte : [24032022-027.PDF](#)

Préparé

Date 06/04/22 à 10:17

Par LEMONNIER Stephanie

Transmis

Date 06/04/22 à 10:17

Par LEMONNIER Stephanie

Accusé de réception

Date 06/04/22 à 10:24

